
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique
Session Hiver 2014

POL 8501
LES FONDEMENTS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Professeure : Bonnie Campbell

Bureau : A 3785
Téléphone : 987-3000 Poste 4574
Heures de bureau : Jeudi 14h à 17h

DESCRIPTIF :

Ce séminaire vise à analyser dans une perspective historique et interdisciplinaire les fondements de la coopération internationale. Dans ce but, pourront être abordés les diverses situations et différents contextes donnant lieu à la formulation de politiques de coopération ainsi que les définitions multiples de celles-ci; l'évolution des politiques d'assistance publique de diverses puissances; l'impact politique, économique, social et culturel de différentes formes d'aide, etc. Selon la personne responsable du séminaire, une emphase spécifique pourrait être accordée à des thèmes précis tels que l'assistance publique au développement du Canada; la coopération Sud-Sud; l'aide alimentaire; le développement dans un contexte de la militarisation; le rôle des organisations non-gouvernementales.

Dans un contexte de complexification des enjeux qui relèvent du développement international, incluant la multiplication des nouveaux objectifs assignés aux politiques dites de développement (urgence, sécurité, défense, humanitaire), du nombre d'acteurs (privés et publics) et de leurs relations, une réflexion sur les fondements de la coopération paraît des plus pertinentes. En effet, les stratégies de développement international sont en pleine mutation et les politiques de coopération internationale n'échappent pas à cette réalité. Entre l'émergence de nouveaux mécanismes de fourniture de l'aide tels le support budgétaire, la multiplication des fonds verticaux, la montée des nouvelles pratiques induites par les débats sur l'efficacité de l'aide et les enjeux de sécurité, on assiste à l'effritement du monopole programmatique des bailleurs traditionnels de l'assistance publique au développement (APD). Fondations, philanthropes, mais surtout les nouveaux bailleurs bilatéraux comme la Chine ou dans une moindre mesure le Brésil et la Corée du Sud, viennent transformer l'architecture de la coopération et les pratiques dans les pays dits en développement. Enfin, la multiplication et l'ampleur des catastrophes humanitaires et la volonté de renouveler les interventions sur une base plus durable dans les situations de crise et de post-conflit, rendent de plus en plus urgents les besoins de

réflexion sur l'articulation des phases d'urgence humanitaire, de reconstruction et de développement.

Quelles sont les conséquences de ces transformations sur les pratiques des bailleurs traditionnels membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) dont le Canada? Ces transformations remettront-elles en question les stratégies du passé ou doit-on s'attendre à voir converger les nouveaux acteurs du régime de l'aide vers les pratiques institutionnalisées des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE? Mais aussi et surtout, cet effritement du monopole programmatique des membres du CAD est-il de nature à accroître l'appropriation des stratégies de développement par les pays récipiendaires, c'est à dire les sujets du développement, en leur permettant de jouer un rôle plus affirmé et de faire triompher leurs préférences et leurs projets de développement ou assisterons-nous simplement à un déplacement des rapports de pouvoir induits et reproduits par l'APD? Les changements observés sont-ils propres au Canada ou signalent-ils des transformations qui caractérisent les autres pays donateurs membres de l'OCDE? Quelles sont les conséquences de ces changements pour l'action des organisations non-gouvernementales et des autres acteurs privés au Canada et au Québec? Au fond, ces transformations profondes mèneront-elles à un changement de régime ou même à la fin du régime de l'aide tel que nous le connaissons?

Depuis la Déclaration de Paris, entérinée le 2 mars 2005, un effort considérable a été consacré à l'élaboration de critères permettant de tracer et de mesurer les retombées de l'aide. Une emphase particulière a été mise sur la notion de « l'efficacité de l'aide ». Face aux tendances qui ont privilégié des critères tenant surtout compte des dimensions procédurales et administratives de l'efficacité (déboursement, livraison, etc.), une réflexion et des débats ont émergé parmi les organismes bilatéraux et de coordination de l'aide tels que l'OCDE qui reconnaissent l'importance d'approches plus globales : « La bonne gouvernance aide à renforcer la démocratie et les droits de l'homme, à promouvoir la prospérité économique et la cohésion sociale, à réduire la pauvreté, à soutenir la protection de l'environnement et l'utilisation durable de ressources naturelles, et à renforcer la confiance publique dans l'action et l'administration de l'état. » OCDE (2008), *Gouvernance et gestion publiques* [en ligne] http://www.oecd.org/topic/0,3373,fr_2649_37405_1_1_1_1_37405,00.html

Ainsi les montants consacrés par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE aux réformes qui visent l'amélioration de la gouvernance dans les pays du Sud ont atteint \$4 milliards en 2005 et ils sont en croissance constante selon l'OCDE. Mais quelle est la notion de gouvernance mise de l'avant par les différents bailleurs, et quels sont les critères utilisés pour évaluer les avancées dans ce domaine ?

De manière parallèle, face à des préoccupations réelles concernant l'utilisation du budget d'aide canadien, la loi C293, rend depuis juin 2008, le déboursement de l'aide canadienne sujette à une série de critères.

Derrière ces récentes préoccupations et initiatives, ré émergent des questions anciennes concernant la définition des objectifs de l'aide (par qui, comment, et en fonction de quelles stratégies de développement ?) et les meilleurs moyens pour atteindre ces objectifs et mesurer leur atteinte.

Enfin, à la suite de la tenue du quatrième Forum de haut niveau à Busan, en Corée (du 29 novembre au 1er décembre 2011), où les dirigeants mondiaux ont examiné les opportunités et les défis que représente le développement international aujourd'hui on peut s'attendre à la formulation d'un consensus autour de principes communs pour des partenariats plus efficaces et, à son tour, des résultats pour le développement. En reconnaissance de ces nouvelles prises de position et de l'importance d'évaluer leurs conséquences en termes d'impacts sur le développement des pays concernés, le séminaire POL 8501 à la session d'Hiver 2014 se propose d'adopter une démarche permettant aux participants et participantes de contextualiser et d'analyser ces évolutions récentes qui sont présentées souvent dans une perspective très technique. Pour ce faire, le séminaire resituera l'analyse de la coopération internationale, étudiée sous l'angle plus spécifique de l'assistance publique au développement (l'aide), à partir d'une perspective de longue durée et dans le cadre de l'interaction entre l'évolution de l'environnement international et celle des politiques bilatérales d'aide au développement, dans le but de comprendre ces évolutions et notamment d'évaluer les efforts déployés visant une plus grande efficacité de l'aide.

Ainsi, la matière sera abordée à travers une périodisation en quatre temps et de manière à faire ressortir l'interaction entre les niveaux international et bilatéral, illustrée à partir de l'exemple de l'assistance publique au développement du Canada, mais n'excluant pas la possibilité de se pencher sur l'expérience des autres membres de l'OCDE, ainsi que des non membres et notamment le rôle et les politiques des pays dit émergents.

LES PÉRIODES CONSIDÉRÉES SERONT :

- a) La période de la genèse de l'aide au développement – 1945-1960 : La construction du modèle d'intervention – la pertinence des notions de croissance, de développement et l'émergence de la notion de « l'aide » (le point IV du discours du Président Truman, 1949).
- b) La période de la consolidation des stratégies d'intervention – les années 1960 et 1970 : L'aide dans le contexte de la croissance soutenue des économies occidentales.
- c) Les années 80 et 90 : l'économie d'endettement international. La consolidation du leadership des Institutions de Bretton Woods dans la réflexion sur le développement donne lieu à la subordination progressive de l'aide aux impératifs de l'ajustement structurel (exemple : la monétarisation de l'aide alimentaire). La multilatéralisation de la réflexion, de la conceptualisation et des initiatives dans le domaine du développement et de l'aide.

- d) De 2000 à présent : Le rôle de la coopération internationale dans le contexte de la priorité donnée aux réformes institutionnelles : bonne gouvernance et coopération internationale. Le niveau bilatéral : la complexité des objectifs poursuivis par les politiques d'aide en tant qu'instruments de la politique étrangère dans le contexte de la mondialisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux et de l'harmonisation des politiques de coopération. Avec la montée de nouveaux bailleurs, faisons-nous face à l'effritement du monopole programmatique des pays de l'OCDE et à un changement du régime de l'aide?

Une attention particulière sera portée à la période la plus récente dans le cadre de laquelle pourront être abordés des enjeux tels que l'évolution de la conditionnalité de l'aide, le virage sécuritaire de l'aide, le rôle de l'aide dans la réalisation pour 2015 des Objectifs de Développement du Millénaire, les enjeux de cohérence soulevés par l'aide comme instrument de politique étrangère, l'harmonisation des stratégies de l'aide, etc.

Le séminaire mettra une emphase particulière sur des illustrations et des thèmes précis et cherchera à intégrer l'expertise de personnes ayant travaillé directement sur les enjeux soulevés ci-dessus – notamment des expertises du milieu des ONG, des instances bilatérales et multilatérales, en fonction des intérêts des personnes inscrites dans le cours.